

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Cœur des Sources –
demande de subvention
auprès de l'Agence de
l'Eau**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages

~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis PRUD'HOMME

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE**

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221215-22-G-18b-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

N° DE DOSSIER : 22 G 18b

OBJET : CŒUR DES SOURCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a désigné un groupement de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération Cœur des Sources, projet d'envergure qui permettra de créer un « nouveau lieu urbain » dans la partie sud de la ville. Avec ce projet, la Ville conforte la dimension d'écoquartier engagée dans ce quartier en prenant en compte les valeurs fortes qu'elle porte et notamment :

- ✓ Respect du patrimoine bâti et naturel
- ✓ Ecologie urbaine
- ✓ Biodiversité
- ✓ Vivre ensemble

Le programme de cette opération comprend la construction ou la reconstruction de plusieurs équipements : le nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental, le gymnase des coteaux du Bel Air, une Agora, et le nouveau groupe scolaire Saint Léger.

L'opération intègre également un important aménagement urbain et paysager qui permettra en accompagnement de chacun des équipements de traiter l'ensemble des espaces non-construits du quartier.

Le Parc paysager des Sources, avec son agora et ses équipements, est un nouvel espace vert qui va structurer les grandes composantes urbaines et végétales du site, en participant pleinement à l'activation urbaine, sociale et culturelle de l'ensemble du quartier et du secteur sud de la ville.

Ce volet paysager de l'opération peut être cofinancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 en faveur des projets répondant aux enjeux de réduction des rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine.

En effet, les projets d'aménagement urbain encourageant les solutions fondées sur la nature (végétalisation et aménagements paysagers) permettent de favoriser la gestion des eaux de pluie et contribuent à la réduction des rejets polluants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 pour l'opération Cœur des Sources et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 pour l'opération Cœur des Sources et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye